

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à la composition des Commissions zonales de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire officiel subventionné, ordinaire et spécial**

A.Gt 01-10-2004

M.B. 04-07-2005

**modifications :**

A.Gt 20-11-06 (M.B. 19-01-07)

A.Gt 05-11-07 (M.B. 11-01-08)

A.Gt 10-03-08 (M.B. 08-04-08)

A.Gt 24-03-10 (M.B. 19-05-10)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, notamment les articles 6, 13, § 2 et 15, § 5;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente ayant les statuts des personnels de l'Enseignement obligatoire dans ses attributions et du Ministre de la Fonction publique;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 1<sup>er</sup> octobre 2004,

Arrête :

*modifié par A.Gt 20-11-2006 ; A.Gt 05-11-2007 ; A.Gt 10-03-2008 ; A.Gt 24-03-2010*

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont désignés en qualité de président(e), président(e) suppléant(e), secrétaire et secrétaire adjoint(e) de la Commission zonale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire officiel subventionné, ordinaire et spécial, ci-après dénommée « la Commission » - zone de Bruxelles-Capitale :

Président : M. Jan MICHIELS, directeur f.f. à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Présidente suppléante : Mme Christine RUHL, directrice à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Secrétaire : M. Vincent PETIT, assistant à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné.

Secrétaire adjoint : M. Carlo VANDENHENDE, assistant à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné.

*modifié par A.Gt 20-11-2006 ; A.Gt 05-11-2007 ; A.Gt 10-03-2008 ; A.Gt 24-03-2010*

**Article 2.** - Sont désignés en qualité de président(e), président(e) suppléant(e), secrétaire et secrétaire adjoint(e) de la Commission - zone du Brabant Wallon :

Président : M. Jan MICHIELS, directeur f.f. à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Présidente suppléante : Mme Christine RUHL, directrice à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Secrétaire : M. Vincent PETIT, assistant à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Secrétaire adjoint : M. Carlo VANDENHENDE, assistant à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné.



*modifié par A.Gt 20-11-2006*

**Article 3.** - Sont désignés en qualité de président(e), président(e) suppléant(e), secrétaire et secrétaire adjoint(e) de la Commission - zone de Huy/Waremme :

Présidente : Mme Viviane LAMBERTS, directrice à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Présidente suppléante : Mme Monique LAMOULINE, directrice à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Secrétaire : Mme Marie COLOMBEROTTO, graduée à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné ;

Secrétaire adjointe : Mme Nathalie TODDE, attachée à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné.

*modifié par A.Gt 20-11-2006*

**Article 4.** - Sont désignées en qualité de président(e), président(e) suppléant(e), secrétaire et secrétaire adjoint(e) de la Commission - zone de Liège :

Présidente : Mme Viviane LAMBERTS, directrice à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Présidente suppléante : Mme Monique LAMOULINE, directrice à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Secrétaire : Mme Marie COLOMBEROTTO, graduée à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné ;

Secrétaire adjointe : Mme Nathalie TODDE, attachée à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné.

*modifié par A.Gt 20-11-2006*

**Article 5.** - Sont désignées en qualité de président(e), président(e) suppléant(e), secrétaire et secrétaire adjoint(e) de la Commission - zone de Verviers :

Présidente : Mme Viviane LAMBERTS, directrice à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Présidente suppléante : Mme Monique LAMOULINE, directrice à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Secrétaire : Mme Marie COLOMBEROTTO, graduée à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné ;

Secrétaire adjointe : Mme Nathalie TODDE, attachée à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné.

*modifié par A.Gt 20-11-2006*

**Article 6.** - Sont désignées en qualité de président(e), président(e) suppléant(e), secrétaire et secrétaire adjoint(e) de la Commission - zone de Namur :

Présidente : Mme Monique LAMOULINE, directrice à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Présidente suppléante : Mme Viviane LAMBERTS, directrice à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Secrétaire : Mme Catherine STASSIN, première assistante à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Secrétaire adjointe : Mme Anne-Françoise GANY, attachée à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné.

*modifié par A.Gt 20-11-2006*

**Article 7.** - Sont désignées en qualité de président(e), président(e) suppléant(e), secrétaire et secrétaire adjoint(e) de la Commission - zone du Luxembourg :

Présidente : Mme Monique LAMOULINE, directrice à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Présidente suppléante : Mme Viviane LAMBERTS, directrice à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Secrétaire : Mme Catherine STASSIN, première assistante à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Secrétaire adjointe : Mme Anne-Françoise GANY, attachée à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné.

*Modifié par A.Gt 05-11-2007 ; A.Gt 24-03-2010*

**Article 8.** - Sont désignés en qualité de président(e), président(e) suppléant(e), secrétaire et secrétaire adjoint(e) de la Commission - zone de Mons/Hainaut Centre :

Président : M. Paul LENNE, directeur à l'administration générale des personnels de l'enseignement;

Président suppléant : M. Jan MICHIELS, directeur f.f. à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Secrétaire : Mme Yvette BOISDEQUIN, attachée à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné ;

Secrétaire adjointe : Mme Julianne FOUCART, première assistante à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné.

*Modifié par A.Gt 05-11-2007; A.Gt 24-03-2010*

**Article 9.** - Sont désignés en qualité de président(e), président(e) suppléant(e), secrétaire et secrétaire adjoint(e) de la Commission - zone de Charleroi/Hainaut Sud :

Président : M. Paul LENNE, directeur à l'administration générale des personnels de l'enseignement;

Président suppléant : M. Jan MICHIELS, directeur f.f. à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Secrétaire : Mme Yvette BOISDEQUIN, attachée à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné ;

Secrétaire adjointe : Mme Julianne FOUCART, première assistante à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné.

*Modifié par A.Gt 05-11-2007; A.Gt 24-03-2010*

**Article 10.** - Sont désignés en qualité de président(e), président(e) suppléant(e), secrétaire et secrétaire adjoint(e) de la Commission - zone de Tournai/Hainaut Occidental :

Président : M. Paul LENNE, directeur à l'administration générale des personnels de l'enseignement;

Président suppléant : M. Jan MICHIELS, directeur f.f. à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Secrétaire : Mme Yvette BOISDEQUIN, attachée à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné ;

Secrétaire adjointe : Mme Julianne FOUCART, première assistante à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné.

**Article 11.** - Le Ministre de la Fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

---

**Article 12.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> octobre 2004.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M. ARENA

Le Ministre de la Fonction publique et des Sports,

Cl. EERDEKENS

